

**COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 OCTOBRE 2024 A 17 H 00**

- ORDRE DU JOUR :

- Validation du dernier compte rendu
- Demande de subvention Conseil Départemental 05
- Travaux de rénovation bâtiment
- Travaux de voirie
- Réflexion sur jardin d'enfants
- Questions diverses

Le vingt huit octobre deux mille vingt-quatre à 18 heures 00 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Valdoule, le Conseil municipal de la commune nouvelle de VALDOULE, convoqué le 22 octobre 2024.

La séance est ouverte sous la présidence de Gérard TENOUX, Maire de Valdoule

Etaient présents : TENOUX Gérard, AUBEPART André, BOURGEAUD Nathalie, COMBE Liliane, AIMONIER Jean LUC, CHARMET Brigitte, COUSIN Marty,

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Etaient absents et excusés : DEWILDE Claudine, LANGLOIS Noëlle AUBERT Eveline, TENOUX Camille

Assistait également : Corinne Tenoux.

Monsieur le Maire accueille Madame Verdière, architecte, qui souhaite nous faire part de ses ébauches de plans concernant la maison située à Bruis Valdoule, cadastrée section B n° 818. Madame Verdière propose deux plans différents. Monsieur le Maire fait part à Madame Verdière de l'idée d'acquérir la parcelle section B n° 864 en y intégrant une servitude de droit de passage, les négociations étant en cours avec le propriétaire. Le Conseil Municipal se positionne sur le premier plan présenté, à savoir plan dont l'entrée se fera côté Est.

- **Validation du dernier compte rendu**

Après un rapide tour de table, le Conseil Municipal valide les derniers comptes rendus à l'unanimité.

- **Demande de subvention Conseil Départemental 05**

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal de la possibilité, dans le cadre de la réhabilitation de logement, de déposer un dossier de demande de financement auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes d'un montant de 50 000 euros pour un montant HT de travaux de 150 000.00 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à déposer cette demande de financement.

- **Travaux de rénovation bâtiment**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que pour des raisons de sécurité, compte tenu de l'état de

délabrement du bâtiment situé 4280 route des Alpes à Valdoule, compte tenu du rapport Hydroc du 24 juin 2024 et du rapport BEBA du 11 juillet 2024, il a dû prendre un arrêté de péril.

Afin de faire cesser ce péril, il y a lieu d'effectuer des travaux en urgence, pour lesquels un devis a été demandé à l'entreprise Rolland. Ce devis s'élève à la somme de 85 689.90 euros HT et comprend donc la démolition de la partie de la toiture charpente et arases, des murs de refends, de l'ensemble des planchers existants et la réalisation de planchers neufs en béton armé. Les planchers neufs, créés à chaque niveau permettront de constituer des contreventements efficaces, liaisonnant les différentes portions de murs entre eux. L'ensemble des linteaux en bois seront à changer. La charpente, couverture est à refaire entièrement avec isolation, pose d'un velux et création d'une cheminé, après réalisation d'un chainage de tête. Il devra être également posé la zinguerie adéquate et créé un drain périphérique au droit des parties enterrées.

Monsieur le Maire rappelle que compte tenu de l'urgence des travaux afin de faire cesser le péril, ces derniers peuvent être réalisés et payés avant le 31 décembre 2024 sans mise en concurrence (article L 2122-1 du Code de la Commande Publique).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce devis, et autorise Monsieur le Maire à faire réaliser ces travaux en urgence et à en régler la facture, sitôt les travaux terminés.

- Travaux de voirie

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des nouveaux devis reçus de :

- Oule Construction pour un montant HT de 23 751.29 euros
- Inoha pour un montant HT de 26 306.00 euros

Concernant la réfection du mur de soutènement du parking de la Mairie, suite à la visite sur place des travaux organisée début octobre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide les devis, autorise Monsieur le Maire à faire effectuer les travaux et à régler les factures, sitôt les travaux exécutés.

Monsieur Le Maire rappelle le devis de l'entreprise Aubépart concernant les travaux du pont sur la route des Fontetes d'un montant de 7 749.00 euros HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à faire effectuer les travaux et à régler la facture, sitôt les travaux exécutés.

- Réflexion sur jardin d'enfants

Un conseiller municipal fait part au Conseil Municipal de la demande de parents de Sainte Marie concernant la création d'une aire de jeux pour enfants.

Le conseil municipal donne son accord de principe et demande à connaître la règlementation pour la prochaine réunion du Conseil Municipal.

- Questions diverses

Monsieur le Maire fait part à son Conseil de la demande de subvention de l'école de l'Epine d'un montant de 1000 euros, (200 euros par enfant) pour un séjour scolaire au ski, à Ancelle.

Monsieur le Maire rappelle les horaires pour la cérémonie du lundi 11 novembre 2024, à savoir :

11 h : dépôt de gerbe aux monuments aux morts de Montmorin

11 h 15 : dépôt de gerbe aux monuments aux morts de Brus

11 h 30 : cérémonie officielle à Sainte Marie suivie de l'apéritif

La séance est levée à 20 H 00.